



BULLETIN D'ADHÉSION 2026 – Collectivités territoriales

Nom de la collectivité :

Adresse :

Code postal:..... **Ville:**.....

Nom et délégation de l'élu-e chargé-e du dossier :

Tel :..... **Courriel :**

Autre personne à contacter :

Service/Fonction :

Tel :..... **Courriel :**

Date et numéro de la délibération d'adhésion à ECVF (copie à joindre) :

Signature et cachet de la collectivité

Montant de l'adhésion annuelle	
Communes et intercommunalités	
Collectivité territoriale de - de 500 habitants-es	30 euros
Collectivité territoriale de 500 à 999 habitants-es	50 euros
Collectivité territoriale de 1 000 à 3 499 habitants-es	100 euros
Collectivité territoriale de 3 500 à 9 999 habitants-es	200 euros
Collectivité territoriale de 10 000 à 19 999 habitants-es	300 euros
Collectivité territoriale de 20 000 à 49 999 habitants-es	500 euros
Collectivité territoriale de 50 000 à 99 999 habitants-es	750 euros
Collectivité territoriale de 100 000 à 200 000 habitants-es	1 000 euros
Collectivité territoriale de 200 000 à 300 000 habitants-es	1 500 euros
Collectivité territoriale de + de 300 000 habitants-es	2 000 euros
Conseils départementaux et conseils régionaux	
Le montant de l'adhésion est fixé en fonction du nombre d'habitant-es de la collectivité à hauteur de 1 euro pour 1 000 habitant-es	

Coupon à renvoyer avec copie de la délibération à :

ECVF, Tour Mantoue --- 9 Villa d'Este, 75013 PARIS / Courriel : contact@ecvf.fr

Règlement

Par virement bancaire sur le compte d'ECVF : IBAN : FR76 4255 9100 0008 0042 7782 728
BIC : CCOPFRPPXXX (Crédit coopératif Paris Nation)

ECVF applique les recommandations du HCEfh pour une communication non-stéréotypée : bit.ly/1HQpsRT

ECVF – Elu-es Contre les Violences faites aux Femmes

Tour Mantoue --- 9, villa d'Este 75013 Paris --- 01 44 24 54 80 --- contact@ecvf.fr --- www.ecvf.fr